

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017**

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de treize Conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Sont absents excusés :

- M. Marc AMARGER
- M. Stéphane ROUVET a donné pouvoir à Laurent DOPEUX

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 7 mars 2017 est adopté à l'unanimité.  
Mme Claude MACCHABÉE est désignée secrétaire de séance.

### **1 - VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017 :**

Monsieur le Maire indique que la commune s'est engagée depuis le début du mandat dans de gros investissements avec la construction de la nouvelle école, après les travaux de voirie et d'aménagement des bourgs. Il rappelle que parallèlement, les dotations de l'État ont été réduites au fil des ans et qu'elles diminueront encore en 2017.

Les économies de fonctionnement se sont également poursuivies et se poursuivront encore dans l'objectif de rationalisation des dépenses.

La nouvelle école va très prochainement être opérationnelle et les travaux pour la garderie et la cantine seront engagés dès la rentrée afin d'offrir aux élèves, à leurs enseignants et au personnel communal de meilleures conditions de travail.

L'ensemble de ces équipements, école-garderie-cantine, vont apporter du confort à leurs usagers mais vont inévitablement entraîner des frais de fonctionnement supplémentaires (énergie, entretien, assurance...).

Aussi, tout en maintenant une volonté de conserver une fiscalité communale modérée et à la fois en permettant un bon fonctionnement des services publics à la charge de la commune, Monsieur le Maire propose de modifier comme suit les taux des trois taxes locales :

- **Taxe d'Habitation (T.H.) = 9,95 %**
- **Taxe sur le Foncier Bâti (T.F.P.B) = 14,13 %**
- **Taxe sur le Foncier non bâti (T P N B) = 75,20 %**

**Le produit attendu total pour 2017 est de : 163 968 €**  
soit une progression de 7 762 € par rapport à 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des taux proposés par Monsieur le Maire.

### **2 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 COMMUNAL, ASSAINISSEMENT, CCAS ET VOTE DES DÉLIBÉRATIONS QUI S'Y RATTACHENT:**

#### **A) BUDGET COMMUNAL :**

Le Budget communal M 14 est équilibré en dépenses et en recettes :

- pour la Section de Fonctionnement à : 551 571,00 €
- pour la section d'Investissement à : 777 045,00 €
- Pour un total de : 1 328 616,00 €

Résultat cumulé d'investissement 2016 **32 165,84 €**  
Restes à réaliser - 124 680,00 €  
Soit un Besoin de financement 92 514,16 €  
Résultat cumulé de fonctionnement 2016 + 97 369,76 €

Affectation à la section d'investissement  
au Compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé » 92 514,16 €  
Report du solde au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » 4 855,60 €

**B) BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Résultat cumulé d'investissement 2016	- 8 845,00 €
Restes à réaliser	0,00 €
Soit un Besoin de financement	8 845,00 €

Résultat cumulé de fonctionnement 2016	<b>10 869,18 €</b>
Affectation à la section d'investissement au Compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé »	8 845,00 €
Report du solde au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	2 024,18 €

**BUDGET COMMUNAL : SECTION DE FONCTIONNEMENT :**DÉPENSES :

011 : Charges à caractère général :	95 533,00 €
012 : Charges de personnel :	153 315,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	53 960,00 €
<b>Total des dépenses de gestion de services (011 + 012 + 65)</b>	<b>302 808,00 €</b>
66 : Charges financières :	18 923,00 €
67 : Charges exceptionnelles :	10 000,00 €
023 : Virement à la Section d'Investissement :	115 820,00 €
042 : Opération d'ordre entre section	104 020,00 €
<b>Total des Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>551 571,00 €</b>

RECETTES :

70 : Produit des services :	23 560,00 €
73 : Impôts et taxes :	196 371,00 €
74 : Dotations et participations :	119 842,00 €
75 : Autres produits de gestion courante :	12 000,00 €
76 : Produits financiers :	1,40 €
042 : Opération d'ordre entre section	86 942,00 €
<b>Total des recettes de gestion de services</b>	<b>438 716,40 €</b>
077 : Produits exceptionnels	107 999,00 €
002 : Excédent antérieur reporté	4 855,60 €
<b>Total des Recettes de Fonctionnement</b>	<b>551 571,00 €</b>

**BUDGET COMMUNAL : SECTION D'INVESTISSEMENT :**DÉPENSES :

N°compte	Objet de la dépense	Reste à réaliser	B.P. 2017	TOTAL
020	Dépenses imprévues		2 749,00	2 749,00
1641	Remboursement d'emprunt		52 106,00	52 106,00
165	Caution appartement		382,00	382,00
27638	Remboursement SMAF terrain salle polyvalente		2 094,00	2 094,00
2041582	Concours SIEG Rue du Parredon	22 262,00		22 262,00
2158	Matériel & outillage (tondeuse, laveuse...)	1 000,00	5 000,00	6 000,00
2183	Mobilier école (informatique, table, extincteurs)	1 000,00	16 000,00	17 000,00
2184	Mobilier garderie cantine		9 200,00	9 200,00
2313	Immo en cours construction école	279 014,00	17 200,00	296 214,00
2313	Immo en cours construction garderie cantine		253 964,00	253 964,00

2315	Immo en cours Ad'ap		20 386,00	20 386,00
2315	Immo en cours (busage, clôture, divers travaux)	1 946,00	5 800,00	7 746,00
198	Neutralisation amortissements		86 942,00	86 942,00
	<b>Total dépenses d'Investissement</b>	<b>305 222,00</b>	<b>471 823,00</b>	<b>777 045,00</b>

RECETTES :

N° compte	Objet de la recette	Reste à réaliser	B.P. 2017	TOTAL
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		32 165,84	32 165,84
021	Virement de la section de fonctionnement		115 820,00	115 820,00
10222	F.C.T.V.A		10 933,00	10 933,00
10223	Taxe d'Aménagement		2 500,00	2 500,00
1068	Affectation		92 514,16	92 514,16
1321	Subvention Etat Ministre Intérieur Ecole	30 466,00		30 466,00
1323	Subvention Département FIC 2015Ecole	100 522,00		100 522,00
1323	Subvention Départ FIC 2017 garderie cantine		48 677,00	48 677,00
1342	Subvention Département (amende de police)	2 000,00		2 000,00
1341	Subvention DETR 2016 garderie cantine		63 491,00	63 491,00
1322	Subvention CAF garderie		20 000,00	20 000,00
1322	Subvention Bonus Ruralité (école numérique)		6 000,00	6 000,00
1341	Subvention DETR 2015Ecole	47 554,00		47 554,00
1641	Emprunt d'équilibre		100 000,00	100 000,00
165	Caution appartement		382,00	382,00
040/2802	Amortissement subvention PLU		7 430,00	7 430,00
040/280413 2	Amortissement subvention Conseil Général		86 942,00	86 942,00
040/280418 2	Amortissement subvention SIEG		8 606,00	8 606,00
040/281531	Amortissement subvention eau		1 042,00	1 042,00
	<b>Total recettes d'Investissement</b>	<b>180 542,00</b>	<b>596 503,00</b>	<b>777 045,00</b>

**SERVICE ASSAINISSEMENT :**

Le Budget communal M 49 est équilibré en dépenses et en recettes :

- pour la Section de Fonctionnement à :	49 536,00 €
- pour la section d'Investissement à :	35 779,00 €
<b>Pour un total de :</b>	<b>85 314,00 €</b>

**SECTION D'EXPLOITATION :**

DEPENSES :

011 : Charges à caractères général :	14 099,00 €
012 : Charges de personnel :	3 440,00 €
014 : Atténuation de produits :	4 182,00 €
66 : Charges financières:	1 469,00 €
023 : Virement à la Section d'Investissement :	4 309,00 €
6811 : Opérations d'ordre :	22 037,00 €
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>49 536,00 €</b>

<u>RECETTES :</u>	
70611 : Redevance d'assainissement	23 000,00 €
706121 : Redevance modernisation réseaux:	4 100,00 €
7063 : Contribution communale eaux pluviales :	4 149,00 €
7065 : Recouvrement Agence de l'Eau :	45,82 €
748 : Subvention d'exploitation :	2 852,00 €
042 : Opérations d'ordre :	13 365,00 €
002 : Résultat reporté N-1 :	2 024,18 €
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>49 536,00 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<u>DEPENSES :</u>	
16 : Remboursement emprunt :	13 569,00 €
040 : Opérations d'ordre :	13 365,00 €
Reste à réaliser :	8 845,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>35 779,00 €</b>

<u>RECETTES :</u>	
10222 : F C T V A :	588,00 €
1068 : Affectation :	8 845,00 €
040 : Opérations d'ordre :	22 037,00 €
021 : Virement de la Section de fonctionnement :	4 309,00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>35 779,00 €</b>

#### **CCAS :**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € au fonctionnement du budget CCAS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Communal et le Budget Assainissement 2017 ci-dessus détaillés ainsi que toutes les délibérations qui s'y rattachent.

### **3 - FIXATION DU TAUX DES INDEMNITÉS DE FONCTION SUR L'INDICE TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE :**

Suite à la réforme de l'indice de la Fonction Publique Territoriale (FPT) applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les appellations de fonction des agents territoriaux sont modifiées sans que les salaires n'évoluent.

Il en va de même pour les indemnités des élus qui sont désormais calculées sur cet indice 1022 (auparavant indice 1015) sans incidence, là non plus, sur leurs montants.

Monsieur le Maire rappelle que lui-même, les adjoints et la conseillère déléguée ont renoncé à percevoir le montant maximum de l'indemnité de fonction fixée par la loi en la réduisant de moitié.

### **4 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SIEG POUR LA PÉRIODE 2017-2022 :**

Le SIEG propose de reconduire l'appel d'offre pour une nouvelle période de six ans, de 2017 à 2022. La fourniture d'électricité de la salle polyvalente bénéficie de ce tarif négocié.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire son adhésion au groupement de commande du SIEG.

### **5 - AVENANT CONVENTION SATESE :**

Monsieur le Maire précise que le service d'assistance technique des exploitants de station d'épuration (SATESE) est à la charge de la commune à hauteur de 30 % et à celle du département à hauteur de 70 %.

Le tarif passe à 0,99 €/habitant (base DGF, soit 735 habitants), soit pour la commune un montant annuel de 727,65 €.

## **6 - ADHÉSION A L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE TERRITORIALE :**

Suite à la disparition de l'ATESAT, le Conseil Départemental vient de créer une agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) pour les communes et les EPCI du département du Puy-de-Dôme afin de leur proposer une assistance technique et un conseil pour les études et travaux de voirie. L'offre de base se monte à 5 €/habitant (dont 1 €/habitant pour la convention SATESE). Une offre complémentaire d'instruction du droit du sol est également proposée.

La communauté de communes, Mond'Arverne, adhère au Grand Clermont en ce qui concerne l'instruction du droit du sol.

Le Conseil Municipal décide d'attendre de voir ce que vont faire les autres communes et Mond'Arverne avant de se prononcer sur l'adhésion de la commune à l'ADIT.

## **7 - CONVENTION SDIS POUR MISE A DISPOSITION DE L'EMPLOYE COMMUNAL :**

L'employé communal est mis à la disposition du SDIS par convention signé du Maire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette mise à disposition avec le SDIS.

## **8 - CONTRAT D'ENTRETIEN DES POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE :**

Le SIVOM va négocier au niveau syndical une offre d'entretien des poteaux et des bouches d'incendie des communes afin d'obtenir des conditions tarifaires plus avantageuses qu'un contrat individuel.

Le Conseil Municipal ne donne donc pas suite à la proposition de Suez Eau France pour l'entretien des équipements d'incendie de la commune.

## **9- QUESTIONS DIVERSES :**

### **a) Travaux de l'école et visite du dimanche 9 avril 2017 :**

Les travaux de l'école se terminent : il reste encore quelques finitions. La toute prochaine réunion de pré-réception des travaux devrait permettre de fixer la date d'ouverture de l'école.

La visite de l'école a connu un bon succès.

### **b) Travaux des commissions de Mond'Arverne :**

Plusieurs conseillers participent aux commissions mises en place par la nouvelle communauté de communes. Ils relatent les différents projets ou états des lieux qui ont été abordés lors des premières réunions de ces commissions.

### **c) Opération « chasse aux oeufs » :**

Une chasse aux œufs est organisée par la Municipalité, le lundi de Pâques, à partir de 11 heures, pour les enfants de la commune.

### **d) Elections Présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 :**

Le planning de tenue des bureaux de vote est établi.

### **e) Travaux de busage d'un fossé :**

Monsieur le Maire indique que le devis des travaux s'élève à 1 889,28 € TTC. Le Conseil Municipal demande à ce que le riverain participe financièrement pour partie aux travaux du fossé.

**f) Jobs d'été :**

Les trois candidatures de jeunes de la commune (Camille Vaury, Léa Maucourt et Laurine Guittard) sont retenues pour effectuer des travaux d'été.

**g) Vente de la première partie de la parcelle de terrain ZE 307 de Fontcrépon :**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la vente auprès de Maître Chevalier-Brion à Issoire. La mise en vente de la partie non constructible du terrain se poursuit.

**h) Distributeur de pain :**

Un distributeur va prochainement être installé à la Gare de Parent par le boulanger de Parent. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite, pour l'heure, à la proposition de la boulangerie des Listes d'Issoire, réservant la priorité au boulanger de Parent qui effectue la tournée sur la commune pour le cas où celui-ci envisagerait de mettre un deuxième distributeur.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au **mardi 16 mai 2017**.